

Postulat Felix Stürner et consorts – Réveillons et... recyclons la Belle au bois dormante !

Texte déposé

Dans notre quotidien, les termes de « transition numérique », « digitalisation » ou autre « numérisation » occupent une place prépondérante, voire omniprésente. Le programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat ne fait pas exception à la règle, lui qui consacre, dès son introduction, une place prépondérante à la « transition numérique »¹ qu'elle concerne la compétitivité économique, la formation, l'innovation, l'agriculture, la culture ou encore l'administration. Que cet état de faits soit, en soi, à déplorer ou à saluer n'est pas le sujet du présent postulat.

En effet, le propos est ici plutôt de prendre acte de cette tendance apparemment inéluctable des sociétés contemporaines à transférer de plus en plus d'informations vers des supports « immatériels » pour se préoccuper justement des résidus très matériels de ces transferts, en d'autres termes du recyclage et de la revalorisation du matériel informatique une fois qu'il a passé à l'état d'obsolescence.

A ce titre, il est révélateur, par exemple, que dans le *Plan directeur cantonal des systèmes d'information 2013-2018*² les termes de « recyclage » ou de « revalorisation » du matériel informatique n'apparaissent pas une seule fois. Il en va de même dans les *Orientations stratégiques du Conseil d'Etat en matière de Systèmes d'information (SI)*³ et de ses cinq axes principaux, dont aucun ne fait mention de la problématique concernant les appareils arrivés en fin de vie. Dans la documentation plus récente, il est bien question de « sécurité » ou de « protection »⁴, mais encore une fois aucune mention de recyclage ou de revalorisation des déchets résultant de l'usage accru de matériel informatique. Quant aux services de l'Etat chargés de veiller à la durabilité de sa politique, comme l'*Unité de développement durable (UDD)*, ils n'intègrent visiblement pas non plus des éléments spécifiques liés au recyclage⁵.

Or, en dépit de toute la virtualité attribuée et réelle des outils informatiques, force est de constater que leur matérialité demeure et qu'elle ne disparaît pas par la seule volonté des acteurs au service de l'Etat (voir images). Selon nos chiffres, l'administration cantonale vaudoise (ACV) dispose actuellement d'un peu plus de 13'000 postes de travail informatiques. A ce premier chiffre s'ajoute plus de 16'000 postes à usage pédagogique de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), dans les différentes écoles du canton, auxquels viennent se joindre les appareils de l'enseignement post-obligatoire, des Hautes écoles spécialisées et de l'université. Ce nombre de plus de 30'000 machines donne une bonne mesure de l'ampleur des dimensions dans lesquelles s'inscrit la responsabilité environnementale du canton en matière de recyclage ou de revalorisation.

De surcroît, à l'heure où la rentrée politique et scolaire ont, à différents titres, été placées sous le signe de la « transition numérique » et que, par conséquent, les outils informatiques ne cesseront de gagner en importance dans l'ensemble de l'ACV et du cursus de formation des jeunes et moins jeunes Vaudois-es, le problème lié au recyclage du matériel informatique va prendre, au cours des années à venir, de plus en plus d'importance.

¹ Conseil d'Etat vaudois, *Programme de législature du Conseil d'Etat 2017-2022*, Lausanne, BIC, 2017. *Introduction*, p. 9, puis chapitres 1.2, p. 13, 1.3, p. 17, 2.3, p. 29, 2.7, p. 32, 2.9, p. 34 et 3.4, p. 40.

² DIRH, *Plan directeur cantonal des systèmes d'information 2013-2018*, DSI, Renens, 2013.

³ <https://www.vd.ch/autorites/departements/dirh/systemes-dinformation/orientations-strategiques-du-ce-en-matiere-de-si/>, dernière consultation le 12.11.17.

⁴ Conseil d'Etat, *op. cit.*, chapitre 3.4, p. 40.

⁵ <https://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/prestations-de-ludd-en-direction-des-services-de-lacv/>, dernière consultation le 12.11.17.





En effet, le renforcement de l'utilisation d'outils informatiques va immanquablement entraîner un accroissement du parc des machines susceptibles de finir leur cycle de fonctionnement. Qu'advient-il des appareils en bout de course ? Seront-ils simplement stockés dans les différents abris de protection civile (PC) non-prévus à cet effet ? Finiront-ils dans les déchetteries communales non équipées ? S'en débarrassera-t-on en les fourguant à quelque ONG en contact avec des pays dits en « voie de développement », etc. ? Toutes ces questions et les réponses qui leur seront données

nécessitent une attention particulière si l'informatisation de la société vaudoise doit non seulement être abordée en amont du processus de la digitalisation, mais également en aval, au moment où les supports très matériels de tant d'immatérialité arrivent en bout de course.

Au vu de ce qui précède, le postulat souhaite voir le Conseil d'Etat entrer en matière sur les points suivants :

- établir un bilan des mesures de recyclage/revalorisation entreprises jusqu'à aujourd'hui dans l'ACV, en général, et les écoles, en particulier ;
- tirer les conclusions utiles au sujet des réussites et/ou des échecs de ces mesures et envisager des adaptations desdites mesures ;
- sensibiliser les employé-e-s de l'ACV, les enseignant-e-s et les élèves aux problèmes du recyclage des outils informatiques en prenant, par exemple, soin de démonter les anciennes machines pour y récupérer des composants réutilisables ;
- valoriser les composants de ce matériel en vue de réduire des approvisionnements qui posent souvent des problèmes éthiques et sociaux ;
- prévoir au sein des différents services de l'ACV et des écoles, des activités sur le modèle des « Ateliers » de l'Unité de réhabilitation du CHUV⁶ ;
- définir le suivi des filières de recyclage, afin d'éviter le simple débarras de matériel dont certaines composantes peuvent entraîner des risques, notamment pour la santé ou l'environnement ;
- s'adjoindre les compétences d'organisations ou de sociétés (associations à but non-lucratif, organisations non gouvernementales (ONG), Université de Lausanne (UNIL), Ecole polytechnique fédérale (EPFL), Haute école d'ingénieurs et de gestion (HEIG-VD), etc.) à même de pouvoir garantir un recyclage respectant les normes sociales et environnementales.

Par avance, nous remercions le Conseil d'Etat des réponses qu'il donnera aux différents points mis en avant par le présent postulat.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Félix Stürner
et 29 cosignataires*

Développement

M. Felix Stürner (VER) : — Le postulat que j'ai l'honneur de vous soumettre part d'un constat que vous voyez sur les images, puisqu'il m'a été donné de découvrir certains outils informatiques dans des abris de la protection civile (PC) et autres. Ce ne sont pas les derniers modèles et cela fait déjà un moment qu'ils sont là. La discussion de la motion Catherine Labouchère en commission, la semaine passée, à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister, a confirmé que, dans les années à venir, le problème risque de s'intensifier. J'ai aussi lu avec intérêt le rapport de la Commission thématique des systèmes d'information qui mentionne notamment que Caritas recycle certains appareils, mais que d'autres sont détruits. Nous avons près de 40'000 appareils dans l'Administration cantonale vaudoise (ACV) et, effectivement, simplement détruire ces appareils ne me semble pas résulter de la responsabilité la plus assumée en termes de développement durable. C'est la raison pour laquelle je voudrais voir le canton de Vaud devenir pionnier dans le recyclage des outils informatiques. Actuellement, en effet, il s'engage fortement — et je salue cet engagement, évidemment — dans le rattrapage de son retard numérique, mais il s'agit aussi d'être au point pour le recyclage. Mon postulat demande certains points — je ne vais pas reprendre tous les éléments ici, comme vous l'avez probablement lu — qui devraient permettre d'optimiser le recyclage, aussi bien du point de vue de l'ACV que de celui des écoles où se trouve un parc informatique très conséquent.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.

⁶ <http://ateliers-rehab.ch/ateliers/atelier-maintenance-informatique/>, dernière consultation le 12.11.17.